

OBJET	Débat d'orientations budgétaires 2016
--------------	--

L'article 107 de la loi NOTRe a complété les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires quant à sa forme et son contenu.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le conseil communautaire a pris acte du rapport sur les orientations budgétaires 2016 ci-dessous :

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2016

Ainsi que le prévoit l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté en séance du Conseil Communautaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat en assemblée et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



ENVIRONNEMENT CONJONCTUREL

L'effort de redressement des comptes publics devra se poursuivre en 2016 et les collectivités territoriales seront à nouveau contributrices.

En effet, le projet de loi de finances 2016 organise pour la 2^{ème} année consécutive un prélèvement de même niveau qu'en 2015 sur les concours financiers de l'état aux collectivités.

Projet de LOI
de FINANCES
2016

L'impact pour Cœur de Sologne est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016 (estimation)
DGF reçue	269 031	252 807	199 913	156 000
Contribution à l'effort de redressement des finances publiques		17 686	43 794	43 794

Ces chiffres font apparaître une baisse de 42% de la Dotation Globale de Fonctionnement entre 2013 et 2016.

Le programme prévoit également une nouvelle baisse identique en 2017, et avec le projet de réforme majeure de la DGF qui plane également, cela rend très compliqué d'avoir une vision de l'avenir budgétaire. Ces baisses de dotations impactent lourdement les budgets locaux.

En parallèle, les valeurs locatives seront augmentées de 1% (taux identique à la prévision de l'inflation) et le projet de loi de finances prévoit également l'élargissement de l'assiette du fonds de compensation de la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de voirie.



SITUATION FINANCIÈRE DE CŒUR DE SOLOGNE

Cœur de Sologne traverse les exercices en poursuivant sa politique d'investissements malgré les restrictions, tout en conservant les mêmes taux de fiscalité.

◆ **Les ressources :**

La richesse fiscale de Cœur de Sologne s'affirme par :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui est dynamique puisqu'elle aura augmenté de 18% de 2013 à 2016 pour atteindre un niveau estimé à 645 184 € pour 2016,
- une augmentation régulière, en douceur, des ressources fiscales dont nous bénéficions depuis la réforme de la taxe professionnelle ; elles ont augmenté de 7% de 2011 à 2015, ce qui représente 150 000 € de ressource complémentaire,
- une taxe de séjour performante (notre collectivité est la deuxième du département au niveau de cette recette derrière le syndicat de Pays des Châteaux).

◆ **Une dette maîtrisée :**

Depuis sa création, la communauté de communes n'a que très peu emprunté, la liste des emprunts réalisés est la suivante :

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Dernier rembt
2007	Siège social achat	70 000 €	15	4,57	2022
2008	Aires d'accueil	50 000 €	8	4,01	2016
2010	Achat local technique	185 000 €	15	3,07	2025
2010	Terrain Lamotte-Beuvron	100 000 €	30	3,35	2040
2010	Travaux voirie	200 000 €	15	3,04	2025
2010	Travaux voirie zones activités	200 000 €	15	3,04	2025

Hormis l'emprunt concernant l'achat du terrain situé à Lamotte-Beuvron, il faut noter que l'extinction totale de la dette se situe à l'horizon 2025 et l'annuité de la dette consolidée (budget principal et budget annexe) s'élève à 67 688.33 € en 2015 soit 6 € par habitant ce qui est très inférieur aux données des communautés de communes de même strate (21 € par habitant). Les emprunts comportent tous un taux fixe et une annuité constante, ce qui permet une visibilité très claire des échéances et une appréciation aisée des risques, bien loin des emprunts toxiques de certaines collectivités.

Afin de financer les investissements importants de 2015, il a donc été possible de réaliser un emprunt de 700 000 € sans inquiétude sur la capacité de Cœur de Sologne à le rembourser, d'autant que les taux sont actuellement très bas (1,97 % à taux fixe sur 15 ans).

L'annuité totale de la structure se trouve portée à 121 256,38 € soit 11 € par habitant (ce qui reste très raisonnable).

◆ Des investissements producteurs de richesses :

Sur l'exercice 2015, 1 400 000 € de travaux ont été payés dont :

- la construction de la salle d'activités à Souvigny-en-Sologne



- une tranche de voirie lourde route de Lamotte-Beuvron à Souvigny-en-Sologne



- une partie de la boucle reliant Lamotte-Beuvron à Vouzon de la Sologne à Vélo



- La réhabilitation de la piscine de Nouan-le-Fuzelier a débuté avec une dépense de 640 000 € et sera achevée sur le prochain exercice



ORIENTATIONS 2016

En section d'investissement

Plusieurs projets issus du travail des commissions verront le jour ou seront poursuivis pour achèvement :

- réhabilitation de la piscine de Nouan-le-Fuzelier,
- Sologne à Vélo : fin de la boucle Lamotte-Beuvron/Vouzon et ajout de la liaison Lamotte-Beuvron/Nouan-le-Fuzelier,
- halle sportive à Vouzon,
- salle d'activités à Chaon,
- accessibilité des bâtiments

Dans le budget annexe des zones d'activités, comme en 2015, une enveloppe de crédits sera prévue pour le cas où les projets à l'étude se réaliseraient.



Il faut garder à l'esprit également les dépenses qui proviendront des travaux de déploiement de la fibre sachant que le syndicat nous demandera un début de participation estimé aujourd'hui à 40 822 € en investissement.

En section de fonctionnement



Les recettes seront globalement stables puisque les hausses dues aux revalorisations de bases seront vraisemblablement absorbées par la baisse de DGF et il est à nouveau affirmé la volonté de ne pas augmenter les taux.

L'appréciation de la recette de la taxe de séjour devra se faire avec prudence car le conseil communautaire a revu à la hausse la tarification à partir du 01/01/2016 par l'application d'un nouveau tarif selon les catégories prévues par la loi, mais les exonérations sont modifiées et le fait d'exclure les mineurs de l'application de la taxe va sans doute impacter le montant perçu.



Les produits des services n'auront qu'une faible participation aux grands équilibres, même si les recettes d'entrées de piscines pourront augmenter par rapport à 2015 avec la réouverture de Nouan-le-Fuzelier et à condition que le soleil brille.

Il faut noter que la fréquentation des 2 aires d'accueil des gens du voyage est en forte baisse sur 2015 (le taux moyen d'occupation mensuel est de 28 % à Lamotte-Beuvron et de 4 % à Nouan-le-Fuzelier), cela augmente encore le reste à charge de Cœur de Sologne sur ce service.



Concernant les dépenses de fonctionnement la maîtrise reste le mot d'ordre pour tous les chapitres, au moins dans les domaines où la décision relève de Cœur de Sologne.

Le chapitre le plus important est celui des frais de personnel. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année par le GVT (glissement vieillesse technicité), même si la valeur du même, la hausse des cotisations point d'indice est toujours gelée. De même, la hausse des cotisations taux passe de 30,5 à 30,6 % pour 9,94 % pour le taux agent). L'effectif est stable depuis les derniers transferts ainsi que le montre le tableau ci-dessous :



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Administratif	1	2	2	2	2,4 5	3	3	3	3	3
Technique			1	1	1,3	2	2	2	2	2
Sport			3	6,2	6,2	6,2	6	6	5,64	4,75
Culture			1	1	1	5,2	6,2	6,2	6,57	6,5
Tourisme			1	1,5	1,5	2	2	2	2	2
TOTAL	1	2	8	11,7	12,45	18,4	19,2	19,2	19,21	18,25

Ce tableau comprend les personnels externalisés (payés dans un cadre associatif et les saisonniers), la structure Cœur de Sologne emploie 14 agents sous le statut de fonctionnaire.

Le temps de travail reste calqué sur la durée légale de 35 heures par semaine soit 1 607 h/an.

La collectivité n'a pas mis en place d'avantages en nature mais adhère au CNAS et participe au financement des mutuelles labellisées et à la garantie maintien de salaire.

Quelques postes de dépenses seront augmentés :



- ◇ participation au fonctionnement du SMO,
- ◇ participation au financement du développeur économique sur une année entière,
- ◇ rattrapage des frais de fonctionnement de la médiathèque depuis le transfert,
- ◇ intérêts d'emprunt du fait de l'emprunt de 2015.

De nouvelles dépenses seront inscrites :


- ◇ Il est souhaité la création d'une Maison de Services au Public dans le courant de l'exercice afin d'apporter à la population de nouvelles prestations, le budget intégrera les dépenses liées à ce projet.
- ◇ Subvention pour l'organisation du comice agricole.
- ◇ Dépenses liées aux nouvelles structures construites.



ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Les projets d'investissement pour le mandat actuel sont :



- d'achever le travail commencé au niveau de la Sologne à vélo : veiller à recevoir nos touristes au mieux et renouveler notre offre pour rester compétitifs,
- faire avancer le projet de franchissement de l'autoroute pour le développement touristique,
- développer l'itinérance équestre,
- achever les réfections de voirie : depuis le transfert des voies intercommunales en 2008, chaque année, une tranche de travaux de réfection en profondeur des voies a été réalisée, nous voyons le bout du tunnel et cela permettra de dégager des crédits pour de nouveaux projets, sachant que la réfection de qualité libère aussi des crédits d'entretien qui baissent automatiquement,
- d'œuvrer pour le développement économique par la conservation d'une marge de manœuvre financière pour agir dès que les dossiers à l'étude se débloqueront,
- De réaliser l'accessibilité aux handicapés de nos bâtiments, 
- Construire une halle sportive à Nouan-le-Fuzelier et à Lamotte-Beuvron,
- Financer avec l'aide de la Région et du Conseil Départemental le déploiement de la fibre optique.

De nombreux projets, ambitieux et tout cela sans perdre de vue les évolutions de compétences imposées par la loi (eau et assainissement par exemple).

CONCLUSION

L'objectif reste le maintien d'un bon niveau d'autofinancement car c'est la clé pour conserver une bonne capacité d'investissement.

Notre engagement sur le territoire par l'apport de nouveaux services, à travers des réalisations concrètes, permettra également à terme de bénéficier de retours, que ce soit à travers le tourisme ou le confort de notre population.

Le bien vivre est contagieux.



OBJET	Subvention d'investissement - Durée d'amortissement
--------------	--

La participation de Cœur de Sologne au financement du déploiement de la fibre optique sur le territoire se règle sous la forme de subventions en équipements à destination du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique ».

Ces subventions doivent être amorties dans la comptabilité.

Le Président propose au conseil de fixer la durée d'amortissement à 30 ans.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement à 30 ans.